

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 15 janvier 2019

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Rémi CUCU, Maryline MARTIN, Patrick POUILLAIN, Virginie POISSON, Nathalie HÉLAINE, Jean-Marc KUZMIAK, David OURRY

Excusés : Nicole JOUIN qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland LEPUISSANT a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande les ajouts à l'ordre du jour : vente terrains, travaux cantine, le conseil valide à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2018.

MAISON EUSTACHE 2 rue Minostrande

Délibération n° 2019/01/01

Monsieur le Maire précise qu'afin d'avancer dans le projet de la MAM il est urgent d'obtenir une réponse de Monsieur EUSTACHE pour la proposition de vente de la maison du 2 rue Minostrande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide qu'un courrier en recommandé soit envoyé à Monsieur EUSTACHE lui proposant un rendez-vous avant le 12 février 2019 afin de connaître ses intentions de vente de la dite maison.

MAISON EUSTACHE 3 rue Minostrande

Délibération n° 2019/01/02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la maison du 3 rue de la Minostrande ne pourra pas être utilisée pour la création de la MAM en raison de sa surface qui est trop petite et donc pas compatible avec le cahier des charges.

Par conséquent il faut réfléchir au devenir du bâtiment.

Après échange et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire un proposition de vente aux acquéreurs du 1 rue de la Minostrande, pour une valeur initiale de 40 000€ et demande à Monsieur le Maire d'engager les négociations.

VENTE TERRAINS LA PORTE DES BOSCS

Délibération n° 2019/01/03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'achat par Monsieur LECOSTEY Loris de 5 parcelles à la porte des Boscqs en zone 1Aua soit : ZS0131, ZS0132, ZS0133, ZS0134 et ZS0135 soit un total de superficie de 14130m², sous réserve de l'obtention du certificat d'urbanisme.

La proposition de Monsieur LECOSTEY est de 50 000€.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur LECOSTEY pour l'achat des 5 parcelles pour un montant de 50 000€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire borner les terrains et à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

TRAVAUX PLOMBERIE A LA CANTINE

Délibération n° 2018/01/04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fallu faire intervenir une entreprise de nettoyage à la cantine pour la vidange du bac à graisse.

Il est nécessaire d'effectuer quelques travaux de plomberie dont les remplacements de siphons, de mise en place de robinets de puisage et de l'installation d'un groupe de prélavage seul avec bec télescopique sur l'évier de la laverie.

L'entreprise LEMAZURIER NAVARRE propose un devis d'un montant de 953.45€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LEMAZURIER NAVARRE de 953.45€ TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que les pièces nécessaires à ces travaux.

SALLE DES FÊTES

Le point est fait sur l'avancement des travaux, ceux-ci devraient se terminer fin avril 2019.

L'aménagement extérieur sera réalisé à la suite et la salle des fêtes devrait être prête pour la location à compter du 1^{er} juillet 2019.

Une réunion pour le planning des clefs aura lieu le 17 janvier à 20h30.

Le règlement intérieur de la salle et les modalités de location seront établis durant le printemps 2019.

AMENAGEMENT ENTREE DU BOURG RUE MINOSTRANDE

Présentation du plan d'avant-projet établie par l'entreprise « la fabrique des paysages ».

L'estimatif du coût n'a pas encore été présenté.

EFFACEMENT DE DETTES

Délibération n° 2018/01/05

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que la commission de surendettement a prononcé en date du 21/12/2018 la recevabilité de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une famille de la commune.

Concernant la collectivité le montant des dettes s'élève à 1 096.02€.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse cet effacement de dettes et autorise Monsieur le Maire à le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception à la commission de surendettement de la Manche.

LOGEMENTS HLM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la disponibilité de 4 logements HLM.

2 logements de type F3 dont 1 à la cité du Prieuré et 1 au Clos de la Mare, une proposition pour chacun des F3 va être faite.

2 logements de type F4 dont 1 à la cité du Prieuré et 1 au Clos de la Mare.

CONGELATEUR

Délibération n° 2018/01/06

L'ASSOCIATION MARGEL gère la location des cases congélateur, elle est en grande difficulté financière et souhaite arrêter cette activité.

Après débat les membres du conseil municipal à l'unanimité proposent que la commune reprenne à son compte la gestion du congélateur. Les formalités de reprise, la gestion budgétaire et l'organisation générale seront à étudier avant toute reprise définitive.

75^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

L'anniversaire de la libération aura lieu le samedi 27 juillet 2019.

Une commission pour préparer cet événement est composée de : Gérard TAPIN, Remi CUCU, Patrick POUILLAIN, Anne HEBERT et Maryline MARTIN.

SABLIERE : REUNION CAUE

Une réunion est programmée le 26 février à 14h30 à la mairie avec différents les partenaires et le GAEC de la Renauderie qui souhaite utiliser une partie de la sablière en pâturage

INFORMATIONS DIVERSES :

- L'EPFN viendra faire une pré-étude des bâtiments Laisney le 13 février à 10h30, tous les conseillers y sont conviés
- Un cahier de doléances est en place à la mairie durant les heures d'ouverture au public
- Lecture des courriers : Achats justifiés et remerciement de Familles Rurales pour la subvention, remerciement de Monsieur et Madame SALMON pour l'aide apportée pour l'obtention de leur permis de construire.
- Surcroît temporaire de travail en maçonnerie pour les employés communaux, voir pour une embauche en CDD.

Prochain conseil municipal le Mardi 12 février à 20h30

VU, pour être affiché le 18 janvier 2019, conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Gérard TAPIN

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.